

Image not found or type unknown



Complement salaire et arret maladie

Par **Lily10**, le **10/01/2020 à 13:00**

Bonjour,rnrnEn CDI depuis 8 ans, ma convention prévoit un complément de salaire de 30 jours à 90 %. Comment puis-je calculer les jours ? Les week ends sont ils à décompter sachant que je travaille habituellement du lundi au vendredi.rnrnD'avance, merci.

Par **Tisuisse**, le **11/01/2020 à 05:47**

Bonjour,rnrnLes 30 jours comportent bien les week-end. Voir votre caisse du Régime Complémentaire.